

30

dodis.ch/30912

*Notice pour le Chef du Département politique, F. T. Wahlen¹*VISITE DE L'AMBASSADEUR DE CHINE²

Berne, 8 juin 1964

L'Ambassadeur de Chine rentre de son pays où il a passé deux mois. Il me fait sa première visite et me demande de présenter ses respects au Chef du Département³. Il se félicite des bonnes relations qui existent entre la Chine et la Suisse. Il a particulièrement apprécié l'invitation faite à deux journalistes chinois⁴ de venir en Suisse à l'occasion de l'Exposition nationale⁵. Il est convaincu que leur voyage contribuera encore à resserrer les liens entre la Chine et la Suisse.

A cet égard, il y a une question qui préoccupe le gouvernement chinois et au sujet de laquelle ce dernier a remis un mémorandum⁶ à Hans Keller: celle du représentant⁷ du Dalai Lama⁸ en Suisse. En mars, M. Janner a dit au Chargé d'affaires de Chine⁹ que les autorités fédérales avaient donné leur accord à l'établissement d'un représentant personnel du Dalai Lama en Suisse¹⁰. L'activité politique d'un tel représentant ne peut que nuire aux relations entre nos deux pays. Le gouvernement chinois serait donc reconnaissant au gouvernement suisse de reconsidérer la question.

Je déclare à l'Ambassadeur de Chine que nous avons en effet reçu le mémorandum chinois. Son ton nous a surpris. Nous préparons actuellement notre réponse. Dès maintenant, je voudrais toutefois déclarer que ce mémorandum me semble reposer sur un malentendu. Comme le gouvernement chinois le sait, la Suisse observe avec la plus grande rigueur les obligations que lui impose son statut de neutralité permanente. D'autre part, la Suisse est tout aussi attachée à sa tradition humanitaire. Elle a toujours considéré comme un devoir de venir en aide à ceux qui souffrent, sans distinction de race, d'appartenance politique ou de religion. En particulier, elle a constamment accueilli libérale-

1. *Notice*: E 2806(-) 1971/57 vol. 7 (17-20). Rédigée et signée par P. Micheli. Copies à la Section Est du Département politique, à l'Ambassade de Suisse à Pékin et à l'Ambassade de Suisse à New Delhi.

2. Hsuan Feng.

3. F. T. Wahlen.

4. Yang Chao-lin et Li Yen-ming. *Sur leurs impressions de la Suisse*, cf. la lettre de H. Keller à W. Jaeggi du 6 août 1964, E 2200.174(-) 1981/200 vol. 28 (M.06.3.).

5. *Sur l'Exposition nationale de 1964 à Lausanne*, cf. doc. 27, dodis.ch/31014, note 7.

6. Cf. la lettre de H. Keller à P. Micheli du 6 avril 1964, dodis.ch/30913. Le ton impudent de cette note a été discuté par le Conseil fédéral, cf. le PVCF délibératif de la 29^{ème} séance du 17 avril 1964, dodis.ch/31866.

7. Th. W. Phala.

8. Tenzin Gyatso.

9. Tsui Chi-yuan.

10. Cf. la notice du Département politique du 3 mars 1964, dodis.ch/30914.



ment des réfugiés, leur posant comme seule condition de s'abstenir de toute activité politique. C'est dans cet esprit et à cette condition qu'elle a accueilli des réfugiés tibétains¹¹. Ceux-ci, à notre connaissance, se sont tenus de façon stricte à nos conditions. Nous ne tolérerions d'ailleurs aucune activité politique dirigée contre la Chine, pays avec lequel nous entendons maintenir de bonnes relations. En ce qui concerne le représentant du Dalai Lama, il n'y a pas eu d'arrangements passés entre lui et les autorités fédérales.

Mais celles-ci ont fixé les conditions auxquelles sa venue en Suisse était autorisée¹². Le représentant du Dalai Lama, comme ses compatriotes, a scrupuleusement observé ces conditions. Son activité est uniquement culturelle et religieuse. Elle n'a aucun caractère politique.

L'Ambassadeur de Chine remercie de ces explications. Il relève en particulier l'assurance que je lui ai donnée qu'aucune activité politique ne serait tolérée de la part des réfugiés tibétains. Néanmoins, il fait observer que ceux-ci se sont rebellés contre l'autorité centrale chinoise. Le gouvernement de l'Inde leur accorde son appui et cherche à les utiliser contre la Chine. Leur activité politique tend aujourd'hui à se développer sur le plan international. L'activité en particulier du représentant du Dalai Lama ne peut donc pas ne pas avoir de caractère politique. L'Ambassadeur espère que les autorités fédérales prendront en considération la démarche de son gouvernement. Il attend notre réponse qui pourra, soit être transmise à Pékin par notre Ambassadeur, soit lui être remise ici.

Passant à des considérations plus générales, l'Ambassadeur de Chine déclare que la situation économique de son pays s'améliore. De violentes pluies au début de l'année semblaient compromettre la récolte, mais depuis lors le temps a été plus propice et les perspectives sont bonnes. Une fois de plus, l'Ambassadeur exprime l'espoir que les échanges entre la Suisse et la Chine continueront à se développer.

11. *Sur l'accueil des réfugiés tibétains en Suisse, cf. DDS, vol. 21, N° 79, dodis.ch/15293 et DDS, vol. 22, N° 129, dodis.ch/18991.*

12. *Cf. la note 10. Cf. aussi doc. 5, dodis.ch/30916.*